



BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE EXPLICATIVE

pages

✚	BUDGET PRINCIPAL VILLE :	
	I - Synthèse du budget	1
	II - Section de fonctionnement.....	2 à 7
	III - Section d'investissement.....	8 à 10
✚	BUDGET MULTIACCUEIL.....	11
✚	BUDGET RESERVES FONCIERES	12
✚	BUDGETS CONSOLIDES.....	13

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Lors du débat d'orientation budgétaire, la stratégie pour 2023 a été présentée autour de 6 axes d'intervention : développer un service public moderne et proche ; dynamiser la vie associative, culturelle et sportive ; agir pour l'environnement et la transition écologique ; renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements ; œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais ; enfin, être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes.

Ces six axes s'appuient sur deux enjeux majeurs en réponse aux attentes des Avrillais : offrir un service public de qualité et investir pour moderniser la Ville de façon équilibrée et durable.

Les propositions du budget 2023 ont été affinées depuis le Rapport d'Orientation Budgétaire, sans toutefois en modifier l'orientation.

C'est en tenant compte de ces éléments que le budget primitif 2023 est présenté.

Un budget global en évolution de + 5,88% par rapport à N-1.

I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2023 s'élève à **25 051 000 €**.

BUDGET VILLE	BP 2022	BP 2023	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	16 485 000	18 288 500	10,94%	1 803 500
INVESTISSEMENT	7 174 000	6 762 500	-5,74%	- 411 500
TOTAL	23 659 000	25 051 000	5,88%	1 392 000

Prise séparément, la section de fonctionnement au global s'établit à :

- **18 288 500 € pour les recettes**
- **17 173 000 € pour les dépenses**

Ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 1 115 500 €** au BP 2023 € afin de financer les investissements.

La section d'investissement quant à elle s'élève à **6 762 500 €**.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF) : 18 288 500 €

soit + 1 803 500€ (+ 10,94%)

BP 2023 : Les +10,94% par rapport au BP 2022 sont essentiellement prévus par la hausse des bases fiscales et la dynamique des droits de mutation.

Chap.	Recettes	BP 2022 Voté décembre 2021	Proposition BP 2023	Ecart en Valeur € BP22/BP23	BP 2023 % du BP
0 0 2	Excédent de fonctionnement reporté			-	
0 13	Atténuations de charges	25 000,00	25 000,00	-	0,00%
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 350,00	310 500,00	300 150,00	2900,00%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 081 000,00	1 185 000,00	104 000,00	9,62%
73	Impôts et taxes	12 864 000,00	14 000 000,00	1 136 000,00	8,83%
74	Dotations, subventions et participations	2 452 000,00	2 730 000,00	278 000,00	11,34%
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00	28 000,00	7 000,00	33,33%
77	Produits exceptionnels	31 650,00	10 000,00	- 21 650,00	-68,40%
	Total des recettes de fonctionnement	16 485 000,00	18 288 500,00	1 803 500,00	10,94%

Les produits de fonctionnement sont composés des postes suivants :

1.1 Les impôts et taxes (Chapitre 73) progression de + 8,83% (+ 1 136 000 €)

- Dont :
 - Les recettes fiscales vont augmenter de quelques 800 000€ par rapport au BP 2022 voté en décembre 2021, sous l'effet des + 7,1% d'augmentation des bases fiscales au plan national.
 - Les droits de mutation, quant à eux, évoluent de +7% en moyenne annuelle et sont perçus au moment du transfert de propriété lors de la vente d'un bien immobilier. L'attractivité du territoire de par ses équipements et le tramway renforcent ce phénomène. Au BP 2023 ces recettes sont inscrites pour 800 000 € contre 649 000 € en 2022.
 - Les autres recettes restent stables pour 2023 :
 - Attribution de compensation d'ALM = 868 000 €.
 - FPIC (ALM) = 236 000 €.
 - Taxe locale sur la consommation finale d'électricité = 250 000 €.
 - Taxe locale sur la publicité Extérieure = 80 000 €.

1.2 Les dotations de l'Etat (Chapitre 74)

- Ce chapitre connaît aussi une augmentation de **11,34% soit + 278 000 €**.

Cette progression des recettes de ce chapitre s'explique par:

- L'augmentation de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) + 4,2% , soit 62 000 €.
- La Dotation Nationale de Péréquation, soit + 17 000 € constatés.
- Les subventions de la CAF avec la bonification du CTG (Contrat Territorial Global).
- La Dotation de solidarité Urbaine continue sa progression depuis quelques années.

A noter la diminution légère de la Dotation de Solidarité Urbaine (ALM) de 25 000 € compte tenu des nouveaux critères de répartition entre les communes membres et la prise en compte de critères sociaux.

- **BP 2023 : Le projet de loi de finances 2023 de l'Etat prévoit une augmentation de diverses dotations. Les prévisions 2023 sont inscrites prudemment au niveau de ce chapitre.**

1.3 Autres produits courants dont tarification des services (chapitre 70)

- Ce chapitre prévoit une augmentation de **+9,62% soit 104 000€** ;

Après 2 années de crise sanitaire (2020-2021) les produits des services remontent désormais à plus d'1 million € en 2022.

Une prévision 2023 à 1 185 000€ semble logique sous réserve de crises ou d'événements significatifs.

1.4 Opérations d'ordre (Chapitre 042)

Dans ce chapitre, figurent les recettes des travaux en régie qui permettent de valoriser les travaux des agents des services techniques assimilables à des travaux d'investissement.

- Cela entre dans les recettes de fonctionnement et bonifie l'autofinancement de la collectivité, elles deviennent des dépenses d'investissement.
- **Quelques 207 000 € apparaissent cette année par rapport au BP 2022 fixé à 10 350 €.**
- **Pour 2023 la prévision s'établit à 310 500 €.**

1.5 Les chapitres 75 et 77 sont peu significatifs de par leur montant.

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF) : 18 288 500 €

soit +1 803 500 € (+10,94%)

Elles se décomposent en quatre rubriques principales : Charges à caractère général; charges de personnel; autres charges de fonctionnement et charges financières. Elles s'entendent hors virement à la section d'investissement.

La hausse contextuelle des dépenses est imposée à la collectivité par :

- Une inflation généralisée et principalement le surcoût énergétique.
- Une augmentation mécanique des charges de personnel due au +3,5% du point d'indice en année pleine et aux revalorisations des grilles indiciaires.
- Les subventions d'équilibre des budgets annexes et autonomes qui subissent aussi ce contexte économique.

Chap.	Dépenses	BP 2022 Voté décembre 2021	Proposition BP 2023	Ecart en Valeur € BP23/BP22	BP 2023 % du BP 2022
0 11	Charges à caractère général	3 461 330,00	4 250 000,00	788 670,00	22,79%
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	8 111 000,00	8 900 000,00	789 000,00	9,73%
0 14	Atténuations de produits	3 000,00	3 000,00	-	0%
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	25 000,00		- 25 000,00	-100%
0 23	Virement à la section d'investissement	1 013 734,00	1 115 500,00	101 766,00	10,04%
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 900 000,00	1 800 000,00	- 100 000,00	-5,26%
65	Autres charges de gestion courante	1 812 236,00	2 100 000,00	287 764,00	15,88%
66	Charges financières	140 000,00	110 000,00	- 30 000,00	-21,43%
67	Charges exceptionnelles	18 700,00	10 000,00	- 8 700,00	-46,52%
	Total des dépenses de fonctionnement	16 485 000,00	18 288 500,00	1 803 500,00	10,94%

2.1 Charges à caractère général (011) : 4 250 00 € soit +22,79% (+788 670 €)

Il est difficile cependant de comparer les années les unes avec les autres tant l'évolution des charges est sensible aux contextes du moment.

Déjà prégnante en 2022, l'inflation demeure très élevée. Ce chapitre est donc abondé des effets estimés de cette dernière sur 2023.

On peut citer :

- Le coût de l'énergie = x 2,5 à 3 environ
- Le papier = + 80%

L'ensemble des marchés de fournitures environ = + 10% dont restauration etc....sur l'ensemble des budgets

Des mesures sur l'énergie sont déjà prises et la rationalisation des locaux de la collectivité ainsi que les bonnes pratiques énergétiques sont en développement visant à absorber une partie des coûts.

Ce changement initié a des impacts sur la façon de travailler des services de la commune mais aussi pour les habitants par le partage et l'optimisation des lieux de pratiques d'activités.

Cependant, d'après les économistes et la Banque de France, l'inflation devrait fléchir au second semestre 2023.

2.2 Les charges de personnel et frais assimilés : 8 900 000 € soit +9,73%

Conformément au rapport d'orientations budgétaires présenté au précédent conseil municipal, les charges de personnel sont mises en perspective par rapport au prévisionnel ci-dessous rappelé :

BP 2023 : + 9,73% soit + 789 000€ qui correspondent à un GVT à 1.8% et l'effet du point d'indice de + 3.5% en année pleine et sous réserve des obligations réglementaires à venir type Smic et révision des grilles indiciaires etc....

Désormais, pour 2023, les charges de personnel nettes, c'est à dire diminuées des atténuations de charges (remb. de salaires) s'établissent à :

587 € par habitant (*moyenne de la strate 672€/habitant)

Représentant 58% des dépenses réelles de fonctionnement (*moyenne de la strate 60.22%)

Nous restons dans un contexte contraint budgétairement et les efforts en matière de maîtrise de la masse salariale restent une priorité.

*(*Source DGFIP 2021)*

La GPEEC n'a pas été mise en œuvre dans le passé.

- **gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences** (GPEEC) est la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans d'actions cohérents.
- A noter, que potentiellement 20 agents équivalent temps Plein (ETP) pourraient faire valoir leur droit à la retraite d'ici 2025.
Il s'agit là d'un réel défi à relever car cela représente 11% des agents.

La collectivité doit donc préparer/construire l'avenir de manière plus globale. Une modélisation des besoins sera mise en place pour une efficience accrue des personnels au sein d'un organigramme opérationnel.

2.3 Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités aux élus de la collectivité, les subventions, participations d'équilibre des budgets annexes Multi-Accueil-Réserves Foncières- et les budgets autonomes CCAS, SIRI, et le CIAS ainsi que le soutien financier aux associations locales.

- La ville maintient son aide au tissu associatif, garant du lien social.
- Une délibération claire et précise est proposée au vote pour ce budget 2023

2.3.1 Les subventions aux associations : 508 827 € soit + 22,96%

➤ + 94 951 € (Hors MJC)

Cas particulier de la MJC qui, au stade du Budget Primitif, ne bénéficie provisoirement que de 60 000 € contre 181 500€ en 2022.

En effet, des discussions sont actuellement en cours pour définir le cadre et le contenu d'une convention. Il sera possible, une fois cette convention dûment définie d'attribuer une subvention complémentaire en adéquation avec les objectifs fixés.

Par ailleurs, l'augmentation significative de la subvention prévue pour l'association Pouce Poucette (72 716 €) résulte de la réussite des objectifs à atteindre de la convention d'objectifs.

2.3.2 Contingents et participations obligatoires : + 15,88% (+ 287 764 €)

- Subventions de fonctionnement aux budgets annexes :

Budget annexe Réserves foncières : 171 000 € contre 156 000 € en N-1. (cf. p12).

Budget annexe Multi-Accueil : 247 100 € contre 207 700 € en N-1 (cf. p11).

- Subventions de fonctionnement à des budgets autonomes :

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 224 000 € contre 207 000 € permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

Participation CLIC : 13 606 € (coût à 0.90 € par habitant).

Participation SIRI (syndicat intercommunal de ressources informatiques) : 377 817 € contre 358 000 € en N-1. Après une période d'installation, le SIRI aborde désormais une phase de consolidation tant administrative que technique. Le déploiement de la nouvelle infrastructure réseau et son hébergement dans un Datacenter externalisé sont finalisés, afin d'assurer l'avenir du SIRI et la sécurité des données informatiques.

2.4 Les Dépenses imprévues :

Avec la nouvelle nomenclature comptable M57, il n'est pas nécessaire de prévoir des dépenses imprévues. Cette nouvelle norme comptable permet, par décision de l'exécutif, de procéder à des virements de sommes entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

2.5 Les charges financières : 110 000 €, soit -21,43%

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours. Aucun nouveau prêt n'étant en cours, le montant des intérêts baisse mécaniquement chaque année au profit du remboursement du capital.

2.6 Virements à la section d'investissement : 2 915 000 € (+1%)

Ils sont composés de deux éléments qui viennent alimenter le financement des investissements de l'année :

- La capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement : 1 115 500 €
- Les dotations aux amortissements : 1 800 000 €

3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF nette correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le montant disponible pour financer les investissements.

➤ **Pour 2023, la capacité d'autofinancement est optimisée et s'élève à 2 234 000€ contre 2 003 000 € au stade du BP 2022**

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section globale d'investissement 2023 s'établit à 6 762 500 € (- 5,74% par rapport à 2022).

1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 6 762 500 €

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute) à ce stade du BP = **1 115 500 €**
- L'emprunt d'équilibre au stade du BP est de **1 154 100 €**
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds...) = **1 900 000 €**
- L'amortissement = **1 800 000 €**
- Des opérations d'ordre et patrimoniales pour **792 900 €**

1.1 Les dotations

1.1.1 Le FCTVA : 350 000 € (500 000 € en 2022)

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404%) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Le remboursement du FCTVA est proportionnel aux dépenses réalisées sur l'année N-1. Plus le montant des investissements est conséquent, plus le volume du FCTVA sera élevé. Le décalage impacte donc les recettes correspondantes.

1.1.2 La taxe d'aménagement : 150 000 € (76 000 € en 2022)

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Conformément à ce qui a été annoncé dans le Projet de Loi de Finances 2023 de l'Etat, la Direction Générale des Finances Publiques devrait assurer le recouvrement des taxes d'urbanisme. Elle en aura aussi la gestion au 2ème semestre 2022 avec une exigibilité désormais de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux et non plus décalée sur 24 mois.

1.2 Les emprunts nouveaux : 1 154 100 € envisagés contre 2 381 607 € en 2022 (Prévus mais non réalisés)

A cette étape budgétaire, un emprunt d'équilibre est inscrit au budget pour **1 154 100 €**.

Le vote du compte administratif 2022 devrait permettre d'ajuster le besoin d'emprunt au regard des résultats N-1 réellement constatés.

1.3 Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : **1 800 000 €**.
- Le virement de la section de fonctionnement : **1 115 500 €**.
- Les travaux en Régie : **310 500 €**

2 LES DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 6 762 500 €

PROGRAMMATION INVESTISSEMENT 2023

		BP 2023
Relation financière avec Angers Loire Métropole		
Fonds de concours Voirie - ALM		242 000
TOTAL		242 000
II- projets annuels		
Développer un service public moderne et proche	Modernisation de l'hôtel de ville	123 000
	Budget participatif	11 000
	Acquisition foncière (CTM)	100 000
	Nouveau logiciel de gestion CTM	40 000
	Travaux sur Bât Administratif et Techniques	130 800
	Equiperment des services	394 100
	Sous total	798 900
Dynamiser la vie associative, Culturelle et sportive	Travaux sur bâtiments sportifs	139 100
	Equipements sportifs	32 000
	Travaux sur bâtiments culturels	86 000
	Equipements culturels	44 800
	Sous total	301 900
Agir pour l'environnement et la transition écologique	Rénovation thermique Centre Culturel	20 000
	Etudes réseau de chaleur	55 000
	Frais d'études rénovation énergétique	49 000
	Aménagements extérieurs	221 000
	Réfection toiture divers bâtiments	57 000
	Sous total	402 000
Œuvrer pour la solidarité et la sécurité des avrillais	Participations PLH	10 000
	Développement de la vidéoprotection	60 000
	Sous total	70 000
Etre acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes	Développement/modernisation des aires de jeux	50 000
	Equipements enfance et scolaire	36 000
	Travaux sur bâtiments scolaires	128 300
	Construction d'un espace de glisse	350 000
	Sous total	564 300
TOTAL		2 137 100
III- Fonds de concours		
Aménagement ZAC Centre-ville		1 750 000
TOTAL		1 750 000
IV - Opérations Pluriannuelles Projets structurants AP/CP		
Renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements	Création d'une médiathèque en cœur de ville	450 000
	Reconstruction de la salle Lino Ventura	300 000
	Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics	100 000
	TOTAL	850 000
V - Opérations de gestion Dépenses		
	Op.patrimoniales -Remb Avance Alter Ventura & Médiathèque	750 000
	Travaux en Régie	295 500
	Amortissement subventions	15 000
	Op. au sein de la section d'investissement	42 900
	Remb.capital des emprunts	680 000
	TOTAL	1 783 400
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 762 500

2.1 Investissements d'équipement réels (sans les opérations de gestion): 4 979 100 €

La stratégie du mandat est présentée autour de 6 axes d'intervention pour lesquels notre feuille de route se décline pour 2023.

- A noter que seuls 850 000€ sont portés cette année pour les projets structurants les 4,1M€ restants sont dédiés aux axes politiques définis et vont améliorer ces derniers pour bénéficier à tous.

Cela représente au stade du BP : **329 € par Avrillais moyenne de la strate : 324 € (source DGFIP)**

A noter que certaines inscriptions n'ont pas pu être engagées et seront réinscrites lors de la reprise des résultats au Compte Administratif 2022.

2.2 Les dépenses financières : remboursement du capital : 680 000 €

Au 1er janvier 2023, l'encours de dettes s'élève à 5 971 163 € :

- soit 394,97 € par habitant contre 816 € en moyenne nationale de la strate en 2021 (source DGCL 2021)

La capacité de désendettement de la Ville est estimée à **1,74 ans**. Pour information, ce ratio est de 4,26 années pour la moyenne des communes de même strate nationale.

- Il est rappelé que : Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

3 CONCLUSION

L'année 2023 sera une année riche en investissements. Ainsi, de nombreux travaux auront lieu sur les équipements de la Ville, sur la modernisation des services rendus au public ainsi que sur les conditions de travail des équipes municipales.

Ce programme est ambitieux et réaliste. Il s'inscrit dans un plan de mandat assumé, repose sur des orientations budgétaires avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des équilibres structurels préservés.

L'engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux est tenu

BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

Il comprend 30 places en Multiaccueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

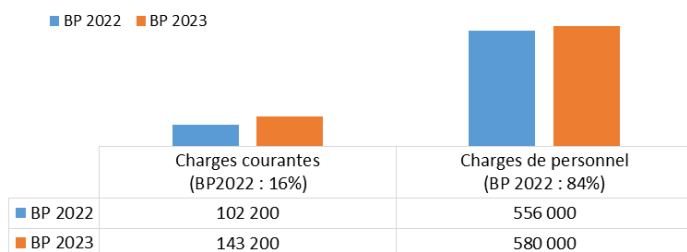
I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal par l'exercice 2022 s'élève à **751 700 €**.

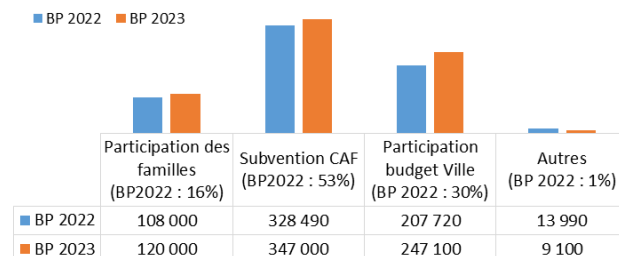
BUDGET MULTIACCUEIL	BP 2022	BP 2023	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	690 600	723 200	5%	32 600
INVESTISSEMENT	33 000	28 500	-14%	- 4 500
TOTAL	723 600	751 700	3,9%	28 100

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 723 200 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en €



Evolution des recettes réelles de fonctionnement en €



Dans le contexte d'une inflation généralisée, les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées.

L'évolution de la participation du budget Ville s'explique essentiellement par une évolution des opérations d'ordre : virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements afin de faire face à des besoins d'investissement.

La masse salariale évoluant aussi avec l'effet des + 3.5% du point d'indice en année pleine.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 28 500 €

Les investissements seront financés exclusivement par la dotation aux amortissements de 3 000 € et un virement de la section de fonctionnement pour 25 400 € et FCTVA pour 100€.

En dépenses, il convient de noter :

- Des travaux d'aménagement de la structure pour 24 500 €.
- Mobilier et matériels pédagogiques pour 2 000€.
- Achat d'une machine semi-professionnelle pour 2 000€.

BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

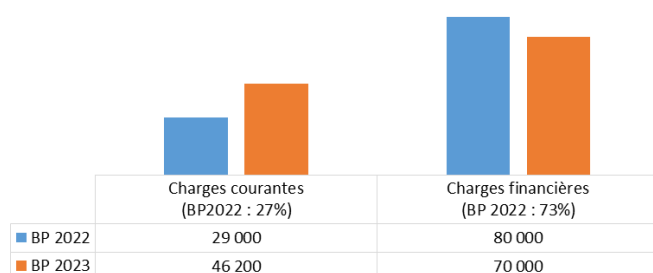
I - SYNTHESE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2023 s'élève à 1 674 200 €. Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écritures en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

BUDGET RESERVES FONCIERES	BP 2022	BP 2023	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	161 000	176 200	9%	15 200
INVESTISSEMENT	1 080 000	1 498 000	39%	418 000
TOTAL	1 241 000	1 674 200	35%	433 200

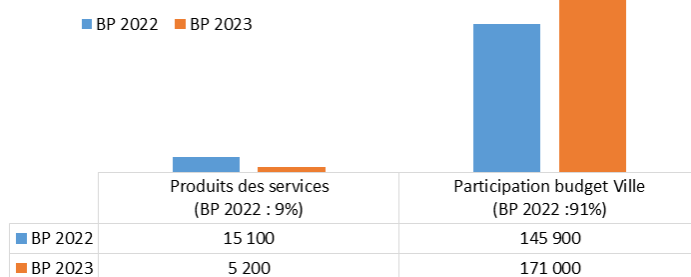
II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 176 200 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en €



L'équilibre de la section de fonctionnement s'opère à 97% par la participation du budget Ville.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement en €



III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 498 000 €

Le budget 2023 se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- En recettes : 743 000 € de « boni » (excédent de recettes sur les dépenses) dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ancien site Pierre et Marie Curie.
- 695 000 € de produits de cession,
- 60 000 € de dotations aux amortissements.
- Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire pour l'équilibre du budget 2023.
- En dépenses : 928 000€ d'acquisitions foncières et 570 000 € de remboursement du capital des emprunts.

BUDGETS CONSOLIDÉS

I - SYNTHÈSE DES BUDGETS

ANNEE 2023	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	18 288 500	6 762 500	25 051 000
Budget annexe Multi-Accueil	666 000	28 500	694 500
Budget annexe Réserves foncières	176 200	1 498 000	1 674 200
BUDGET CONSOLIDE	19 130 700	8 289 000	27 419 700

L'évolution du budget primitif consolidé est de **+7%** par rapport à 2022 dont le total s'élevait à 25 623 600 €.

Pour la commune, ce ratio est de 3 années en comptes consolidés (budget principal et annexes associés) à partir des CAF Brutes prévisionnelles 2023.